



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## conséquences

Question écrite n° 114745

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'élevage de bovins. Selon un rapport publié par la FAO (l'organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation), l'élevage de bovins produit davantage de gaz à effet de serre que le trafic routier. Ainsi, le secteur serait responsable de 65 % des émissions d'hémioxyde d'azote (imputable essentiellement au fumier) qui aurait un potentiel global 296 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub>. Cette étude propose notamment d'améliorer l'alimentation des animaux pour réduire la fermentation dans leur système digestif. En conséquence, il lui demande si, dans le cadre de la lutte contre les gaz à effet de serre, elle prévoit de soutenir cette proposition d'amélioration de l'alimentation des bovins. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

### Texte de la réponse

L'agriculture contribue à hauteur de 18 % environ aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Toutefois, les émissions de ce secteur diminuent de façon significative depuis une quinzaine d'années (- 11 % entre 1990 et 2005 selon le dernier inventaire disponible). Ces bons résultats s'expliquent notamment par une baisse des émissions de méthane liée à la baisse du cheptel bovin et par une baisse des émissions de protoxyde d'azote induite par une meilleure utilisation des fertilisants azotés. Le ministère de l'agriculture et de la pêche participe aux actions engagées au niveau interministériel afin de lutter contre le changement climatique. Il a ainsi contribué à l'élaboration du plan climat national révisé en 2006, qui comprend des dispositions visant à améliorer les pratiques agricoles, à effectuer des économies d'énergies sur les exploitations agricoles, à développer l'usage de la biomasse en substitution d'énergies fossiles ou de matériaux énergivores (biocarburants et biomatériaux). Il a en outre participé aux travaux de prospective « Facteur 4 » menés en 2006, qui visent à diviser les émissions de gaz à effet de serre de notre pays par quatre à l'horizon 2050. Enfin, il suit les travaux menés à l'échelle internationale sur le changement climatique. En ce qui concerne les productions animales, la méthanisation des effluents d'élevage permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et va donc être encouragée notamment par les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité produite et par la mise en oeuvre de projets dits « domestiques », un dispositif issu d'un mécanisme de flexibilité prévu dans le protocole de Kyoto. Sur le point spécifique de l'alimentation des animaux, une modification de la ration alimentaire des animaux peut permettre de réduire les émissions liées de gaz à effet de serre : diminution de l'apport de protéines digestibles dans l'intestin, augmentation de la digestibilité des aliments, modification de la part des concentrés notamment. Il convient toutefois d'être attentif aux éventuels effets négatifs induits par une modification de l'alimentation des animaux. Par exemple, l'augmentation de la part des concentrés va de pair avec une diminution des surfaces en prairies, qui constituent un type d'occupation des sols positif en termes de bilan gaz à effet de serre. Enfin, il convient également de mesurer tous les effets de telles modifications des rations alimentaires, afin de s'assurer que celles-ci n'ont pas d'effets néfastes sur la santé des animaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 114745

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : écologie

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 décembre 2006, page 13459

**Réponse publiée le** : 27 mars 2007, page 3106